Sud Ass.Fam. Infos

Le bulletin SUD des Assistantes Familiales ASE d'Ille-et-Vilaine

numéro 19 - janvier 2013

SUD pousse plus loin le droit syndical
Une AssFam à 100% : C'est chez SUD !

Bonne année et meilleurs voeux à tous et toutes .

Et une bonne nouvelle pour cette nouvelle année, SUD a obtenu un progrès majeur dans le droit syndical des AssFam, un droit de portée nationale.

Alors pour que cette année soit plus sereine, SUD se bat à vos côtés afin que chaque professionnel qui accompagne les enfants puisse exercer dans de bonnes conditions.

SUD vient d'obtenir un dispositif de décharge syndicale pour une Assistante Familiale.

C'est une première pour notre collectivité locale.

En janvier 2012, SUD avait fait part au Président du Conseil Général de sa volonté de défendre les AssFam, et de faire progresser leur statut.

Pour leur permettre une réelle représentativité SUD lui avait demandé la construction d'un dispositif de décharge d'activité. Favorable à cette idée, il a chargé son administration de construire ce dispositif.

Il aura fallu près d'un an pour son élaboration par la direction des ressources humaines et la direction Enfance Jeunesse et Sports, les échanges sur sa faisabilité juridique, la concertation avec les partenaires sociaux, le passage en CTP (commission technique paritaire) en mars et enfin le vote en CP (commisssion permanente) en décembre, mais on y est arrivé!

Ainsi, depuis le 1er janvier notre équipe de permanents syndicaux SUD s'est renforçée avec l'arrivée à temps plein d'une collègue Assistante Familiale.

Sophie Jégo est à votre disposition et organisera prochainement des réunions pour vous rencontrer. D'ici là, vous pouvez la rencontrer ou la contacter au local SUD.

l'info Sud, c'est aussi un site internet : **sud-departementaux35.org**

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

MAINTIEN DES LIENS

"Le service d'Aide Sociale à l'Enfance a pour mission de veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus voire développés dans son intérêt supérieur.

Il s'agit ici de préserver les liens de l'enfant avec sa famille d'accueil afin de lui assurer une stabilité affective "

LOI de 2007 CASF art l 221-1-6

CONGES MALADIE

Même si dans notre profession rares sont les arrêts maladie,

Même si l'administration souhaite et fait pression pour que l'on continue à accueillir les enfants confiés dans le cadre d'un arrêt de travail, (encore la spécificité de la profession)

Le droit existe. Voici les modalités du montant des indemnités journalières:

Le salaire journalier servant de base au calcul des indemnités est, pour les paies mensuelles, égal à 1/91,25e du montant des paies des 3 mois précédant l'arrêt de travail. Après 3 jours de carence, l'assuré reçoit une indemnité journalière calculée sur son salaire de référence.

Sous réserve du délai de carence, l'indemnité est due pour chaque jour d'interruption du travail (ouvrable ou non).

Groupe de travail partenarial des 24 septembre et 13 décembre

SUD a porté des propositions :

- Périodicité de versement de l'allocation vêture, revoir à la hausse l'allocation vêture des ados, l'allocation de rentrée scolaire pour les primaires

- Raccourcir les délais de remboursement des avances de frais, réajuster les indémnités kilométriques

- Prix palié pour les frais de restauration scolaire.

- Plus de souplesse dans l'utilisation des bons d'achat.

- Où en sommes-nous du recrutement de nouvelles collègues?

SUD a obtenu quelques réponses:

- **L'allocation de vêture s**era désormais versée 4 fois par an (par quart au mois de mars, juin, septembre et décembre). Les montants restent inchangés!

En effet, Monsieur Laroche, Directeur général, adjoint du pôle égalité des chances de nous répondre: si revalorisation d'une tranche (celle des ados) c'est la diminution des autres!! Calcul simple, mais qui ne répond pas au problème.

Une étude va être menée pour justifier cette demande d'augmentation, mais SUD refuse catégoriquement que

cela soit réalisé au détriment d'une autre tranche d'âge.

- SUD fait à nouveau état **des délais de remboursement** trop longs. L'administration nous répond qu'un agent est dédié au paiement "au fil de l'eau". Mais il reste encore à faire car les délais s'échelonnent sur 2 à 4 mois.

C'est dire le délai avant la mise en place de cette nouvelle organisation!

A tous ces frais en attente de remboursement s'ajoutent les coûts des déplacements.

La trésorerie des AssFam est aussi largement amputée par les frais kilométriques qui augmentent dû, au coût de l'énergie, mais aussi au fait que les AssFam sont de plus en plus souvent sollicitées pour effectuer des déplacements.

En effet, outre les trajets quotidiens, les différents trajets pour rendez-vous chez les spécialistes, les services demandent aux AssFam de se déplacer au CDAS: les collègues éducateurs référents surchargés de travail, économisent les déplacements au domicile des AssFam, d'autant que nous sommes dispersées géographiquement.

Monsieur Laroche nous explique que les montants remboursés dépendent d'un arrêté ministériel datant de 2008 donc il n'y a pas de marge de manoeuvre. Il a quand même été reconnu par l'administration que c'était le poste de dépense qui avait le plus explosé: maigre compensation morale.

SUD réiterera sa proposition que le Conseil Général octroye une indemnité compensatrice afin de réduire la charge de ces frais

- Quant à la restauration scolaire, l'administration renouvelle sa proposition de faire remonter l'information à tous les maires d'Ille et Vilaine, via les rencontres trimestrielles avec le Président du Conseil Général, en

INFO PRATIQUES

ALLOCATION VETURE :

Attention! Changement dans la périodicité de versement, elle sera désormais versée par quart afin de permettre une plus grande souplesse

Versement en mars, juin, septembre et décembre.

CARTE VITALE:

Pour obtenir la carte verte d'un enfant bénéficiant de la CMU, à défaut qu'il soit en possession de sa carte nationnale d'idendité, un extrait de naissance peut servir de justificatif d'identité, mais il faut se présenter avec l'enfant à un guichet de la CPAM.

JUSTIFICATIFS:

Attention! Pour chaque dépense éffectuée dans le cadre d'un versement d'une indemnité (allocation vêture, rentrée scolaire, allocation 1er internat, indemnité cadeaux de noël) vous devez garder tous les justificatifs pendant une durée de 5 ans.

FICHE DE DISPONIBILITE:

Rappel: cette fiche est à renvoyer impérativement à la cellule recrutement après chaque départ d'enfant.

Cette fiche est à disposition dans les CDAS et sûrement bientôt sur l'intranet!

ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE BEAUREGARD:

La demande de badge est en ligne sur l'intranet

INTRANET :

Selon l'administration, les connexions augmentent. Si comme beaucoup de collègues, la connexion ne se fait pas, vous avez la possibilité de contacter l'agence départementale dont vous dépendez ou le service informatique au 02 99 02 40 40.

MONTANT DU SMIC HORAIRE:

Au 1er janvier 2013 le montant du SMIC horaire est de 9,43 euros.

leur proposant d'établir un prix moyen de facturation pour les enfants confiés à l'ASE.

C'est une proposition déjà évoquée mais qui n'a pas encore abouti.

- Nous avons quand même obtenu une prise en charge des **frais de restauration** des enfants pour lesquels il n'existe pas de cantine scolaire (institut privé, jeunes stagiaires en MFR) ,

- Sur les bons d'achat, SUD demande qu'une liste des magasins les acceptant soit transmise aux AssFam et que le minimum accepté par certaines enseignes soit revu.

SUD réitère sa position en spécifiant que l'utilisation des bons est assez contraignante (chaque AssFam n'a pas une enseigne référenciée dans sa commune) même si cela empêche une avance de trésorerie.

Où en sommes nous du recrutement de **nouvelles collègues?**

Il semblerait qu'il n'y ait pas affluence et il est vrai que ce métier se fait connaitre par le bouche à oreille.

Sommes-nous de mauvaise presse auprès de nos futures collègues, ou décrivons nous uniquement la réalité du métier ?

SUD avait répondu à l'administration "Assistante Familiale" un vrai métier, en nuançant les propos tenus (cf SAFI N°18)

La sélection est-elle drastique?

L'administration nous a assuré que ce n'était pas un blocage budgétaire.

Pour pallier les manques de places un établissement devrait ouvrir fin 2013 avec une capacité de 22 places !!

SUD continue de porter les propositions et les revendications pour obtenir des avancées lors des prochains groupes partenariaux qui se dérouleront au cours du premier semestre.

Seront évoqués:

- la revalorisation de l'indemnité d'entretien
- la formation
- les congés
- la protection sociale

Sud Ass.Fam. Infos

PROJET D'ACCUEIL D'URGENCE:

C'est un projet mené par le CDAS de Saint Aubin d'Aubigné et le CDAS de la couronne rennaise Nord Ouest.

L'objectif décrit : Pouvoir répondre à l'impératif de protection immédiate des enfants confiés à l'ASE en créant un groupe de familles d'accueil qui travaillent avec les 2 CDAS, disponible pour une prise en charge dans l'urgence, limitée à 3 mois et permettant l'élaboration d'un projet d'accueil pour l'enfant à long terme.

Sont associés à ce projet des professionnels de l'ASE en CDAS: REF, éducateurs , assitants sociaux référents ASE, psychologue, secrétaire ASE et (une dizaine) Assistantes Familiales.

SUD ne manquera de vous tenir au courant de l'évolution du projet.

Vous vous reconnaissez dans les valeurs et les actions portées par SUD ?

Vous souhaitez que les choses changent pour les AssFam avec SUD ?

Rejoignez-nous !

30 novembre 2012

Congrès annuel des Assistantes Familiales

L'IMPACT DU PLACEMENT FAMILIAL

SUD s'est invité au congrès! En effet notre syndicat est régulièrement sollicité pour des situations d'enfants de famille d'accueil en danger du fait de leur profession.

Protection de l'Enfance,oui! Mais tous les enfants sont à protéger.

En collaboration avec nos AssFam adhérentes, nous avons écrit au Président du Conseil Général afin de dénoncer ces situations d'enfants en danger .

Vous trouverez une copie de cette lettre ainsi que notre tract distribué en début de congrès, en annexe.

ASSISTANTES FAMILIALES

Impact sur la famille...les risques du métier?

Les Assistantes Familiales se sont déplacées en nombre, l'amphithéatre de l'IRTS était comble.

Malheureusement le nombre de places était limité (300 places). Plus de place en famille d'accueil et plus de place pour les familles d'accueils , bon nombre d'entre nous n'ont pas pu participer.

Les rencontres professionnelles pas assez nombreuses?

Espérons que l'administration soit sensibilisée par cette affluence et le tract de SUD.

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom : prénom :

adresse :

téléphone :

mel :

date : signature :

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

document réalisé et imprimé par nos soins